

# ATELIER DE FABRICATION DU POURPRE

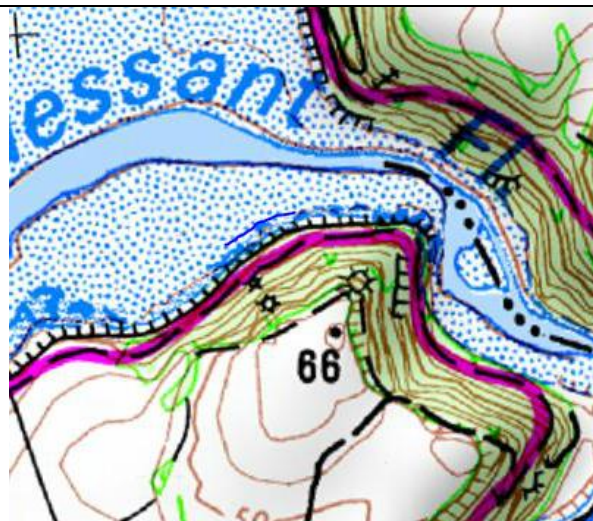
Catégorie	08	Sous-catégorie	02	Numéro	04
-----------	----	----------------	----	--------	----

10/08/2016

## Localisation

Adresse Crémur

IGN



Cadastre



## Description

En 1992, l'analyse d'un important dépôt coquillier de pourpres (*Nucella lapillus*) sur le site de la Grandville avait permis de mettre en évidence la productions d'un colorant au cours de la période gallo-romaine.

La constitution homogène de l'amas coquillier et le mode de cassure particulier des tests permettaient alors de définir la présence de reliques d'une production de colorant sur la rive gauche de l'estuaire du Gouessant.

## Croquis

LE POURPRE ET SON UTILISATION COMME TEINTURE EN ARMORIQUE

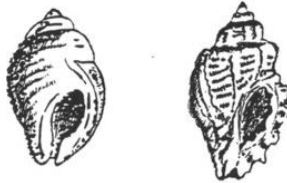


Figure 1 : Le pourpre (*Nucella lapillus*) et le cormaillet (*Ocenebra erinacea*)



Figure 2 : Localisation des sites de production de colorant pourpre

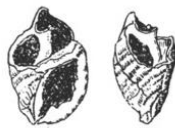


Figure 3 : Mode de cassure du pourpre (extrait de l'article de P.-R. Fischer, 1925)

**Date**

Ile - IIIe siècles, période gallo-romaine

### Contexte historique

## Les coquillages tinctoriaux et leurs utilisations par l'homme

### *Les sites de production du colorant pourpre*

Au travers de l'analyse des différents sites de production de colorant, au moins trois types de dépôts coquilliers peuvent être définis grâce à leurs caractéristiques particulières.

Un premier type se distingue à partir de la composition hétérogène de l'amas coquillier formé par un amoncellement de tests, le plus souvent d'origine culinaire. Les quelques coquilles de pourpre et parfois de cormaillet s'intègrent alors sans séparation apparente dans l'ensemble du dépôt. Le site du Prat entre dans cette catégorie. L'hétérogénéité de ce type de dépôts montre que l'utilisation des coquillages tinctoriaux ne s'inscrivait pas dans le cadre d'une production significative de colorant. Dès lors, la découverte d'un matériel archéologique spécifique à une production de colorant apparaît extrêmement difficile sur ce type de site.

Un deuxième type de dépôt peut être identifié à partir d'une constitution générale présentant de légères séparations entre les secteurs livrant des déchets de production de colorant et ceux relevant d'une fonction plus spécifiquement alimentaire. Les sites du Staol et des « Terres aux Moines » sont représentatifs de cette catégorie. A la lecture de l'article de P.-H. Fischer, le site de la pointe du Béron pourrait également être intégré à ce type. La forme particulière prise par ces dépôts montre que les hommes ont utilisé épisodiquement des quantités variables mais significatives de coquillages tinctoriaux.

Cette production occasionnelle devait alors s'intégrer à un ensemble d'activités plus spécifiquement vivrières.

La troisième forme de dépôts se caractérise par la présence presque exclusive de coquillages tinctoriaux. Les sites de la Grandville et de l'île Brunec entrent dans cette catégorie. Ces dépôts homogènes, aux coquilles le plus souvent extrêmement brisées, illustrent le caractère « industriel » de l'activité. Par leur constitution particulière, ils révèlent également que les secteurs de vie et peut-être de production du colorant sont séparés de celui où étaient entassés les débris de coquillages. La forte odeur libérée par la chair du pourpre et du cormaillet, apparaît comme la cause la plus évidente pour expliquer une telle disposition des sites. Dans l'état actuel des recherches, il est difficile de définir la durée et les périodes de production de ces établissements. L'absence de stratification dans le dépôt coquillier de la Grandville, conduit simplement à penser que l'activité n'avait pas subi d'interruption majeure. Ce type de structures s'apparente beaucoup aux grands amas coquilliers observés et étudiés en Méditerranée notamment au Liban dans la région de Tyr. L'utilisation du pourpre en Grande-Bretagne et en Irlande (Cardon et Châtenet, 1990) pourrait également avoir produit des amas similaires sur les rivages de ces îles.

Le choix de l'installation de cet atelier ne se définit pas par la présence de pourpres (*Nucella lapillus*) sur les milieux environnants. Ce sont donc des critères sociologiques et économiques qui semblent avoir prévalu dans le choix de l'implantation sur la rive gauche de l'estuaire du Gouessant. Dans ce sens, la présence d'un peuplement aggloméré gallo-romain et la proximité d'une importante *villa* gallo-romaine, apparaissent comme des éléments de premier ordre. Dans l'hypothèse d'une production de teinture, le choix de l'implantation pourrait tout d'abord avoir apporté des conditions de sécurité favorables à l'élaboration d'un produit à forte valeur marchande. Compte tenu de la technologie utilisée, les initiateurs du projet, qu'ils soient Romains ou assimilés, pouvaient également avoir trouvé, en ce lieu, un cadre social et culturel favorable. La présence de l'estuaire du Gouessant, reconnu dès l'époque gauloise comme un lieu de transit important (Langouët, 1988), la proximité de voies romaines (Guennou, 1981) favorisaient alors la circulation du colorant ou des produits textiles ouvrés.

La fabrication de ce produit à forte valeur ajoutée devait être influencée par les différents usages et lois en vigueur dans l'Empire. En effet, selon Pline, la pourpre a souvent été réservée aux membres les plus influents de l'Empire romain qui, de fait, pouvaient resserrer d'autant les marchés de ce colorant. La production du site de la Grandville s'intégrerait alors certainement dans une phase plus libérale, probablement après le 1<sup>er</sup> siècle autorisant notamment l'emploi de la pourpre sur un plan local.

Selon des techniques similaires à celles définies par Pline, une partie du colorant produit sur le site de la Grandville pourrait également avoir servi à décorer les murs de la *villa* située à proximité. Dans ce sens, des fragments d'enduits peints, notamment de couleur rouge, ont été signalés lors des fouilles entreprises en 1877 et 1878 effectuées par G. de la Chenelière (Guennou, 1981). L'utilisation de cette technique se trouve actuellement confortée par la présence de nombreuses fresques de couleurs rouges retrouvées dans d'importantes *villae* gallo-romaines d'Armorique (Darmon, 1994), notamment celles du Pérennou (Plomelin, 29) (Pape, 1978) et de Port-Aurel (Plérin, 22) (Geslin de Bourgogne, 1852). Sur ce site, S. Geslin de Bourgogne note en particulier la présence d'un « filet lilas », de « corniches et des moulures en gros rouges et en violet... ». L'auteur précise que « Toutes ces couleurs sont fixées à fresques, sur une couche de chaux parfaitement unie... » et que « déjà les couleurs se sont ternies à l'air, ce qui tient, sans doute, à leur long séjour dans l'humidité ». Les responsables de la fouille de Port Aurel signalent également de nombreuses espèces de coquillages entassés à proximité de l'habitat.

Extrait cadastre 1812



Plan Terrier 1788



### Anecdotes

L'article de Y. Gruet, paru en 1993, a largement contribué à une ouverture de ces recherches en proposant la synthèse d'une étude inédite effectuée par M. Hasselin et D. Joncheray sur la ZAC des « Terres aux Moines » en Pornic (Gruet, 1993) (Site 6). Les auteurs de cette étude fournissaient en 1990, des éléments montrant qu'un colorant avait été fabriqué, à partir du pourpre et du cormaillet, sur un site du Haut-Moyen Âge. Malgré la différence de datation, de nombreuses similitudes permettaient d'établir des comparaisons avec le site de la Grandville et laissaient entrevoir avec plus de certitudes le caractère régional de cette production

### Sources des informations

<http://gallica.bnf.fr/>

Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord – 1838-1878 (Tome XV)

- « Carte archéologique de la Gaule – Côtes d'Armor » (C. Bizien-Jaglin, P. Galliou, H. Kérébel)
- « Notes archéologiques sur le Penthièvre littoral » (P. Amoureux (J.H. Clément – A. Guernion)
- « Histoire d'Hillion à travers les âges » Abbé Amicel, édité par l'Ogec St Joseph Hillion

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo\\_0399-0826\\_1997\\_num\\_104\\_4\\_3956](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/abpo_0399-0826_1997_num_104_4_3956)

**Statut juridique**

public